



DEPARTEMENT
D'ILLE-ET-
VILAINE

CANTON DE
LE RHEU

COMMUNE
DE
LA CHAPELLE-
THOUARULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MAI 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 16

Par suite d'une convocation en date du 16 mai 2025 affichée le même jour, les membres composant le Conseil municipal de la Chapelle Thouarault se sont réunis le 20 mai 2025 à 19h30 sous la présidence de Madame Régine ARMAND, Maire.

Etaient présents : ARMAND Régine, BOUQUET Christiane, CILLARD Nathalie, DETOC Erwan, GARIN Julien, GUILLEMOIS Alain, LARGOUËT Mathilde, LEBOIS Daniel (pouvoir de M. Besson), MAGAND Jean, MORRE Patrick, RAVEL Jean-Jacques, TREHIN Myriem, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du C.G.C.T.

Etai(en)t absent(s)/excusé(s) : BESSON Etienne (pouvoir à M. Lebois), DOMECH Lucie, DUMORTIER Jean, TRINQUART Jean-Marie

Secrétaire : Myriem TREHIN

N°35/2025 **Approbation du Procès-verbal - séance du 23 avril 2025**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ APPROUVE le procès-verbal du Conseil municipal du 23 avril 2025

N°36/2025 **Projet Médiathèque : convention pour production d'une œuvre d'art**

La Commune de La Chapelle Thouarault a obtenu une subvention par la DRAC pour la construction de la Médiathèque, à hauteur de 195 208€, soit environ 25% du montant des travaux prévisionnels. Dans ce cadre, la Commune s'est engagée à consacrer 1 % du montant de l'investissement à l'insertion d'une œuvre d'art dans le projet.

Un artiste a été retenu, Monsieur Aymeric Georget. Son domaine est la valorisation de la terre crue par le design et l'art : sculptures, fresques en bas-reliefs, ... Son projet d'enseigne en terre crue pour la Médiathèque « L'Empreinte » a été validé par la D.R.A.C.

Il convient de passer un contrat de production d'œuvre et de cession des droits avec l'artiste retenu.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- Autorise Mme La Maire ou son Adjointe déléguée à signer le contrat avec M. Aymeric George

N°37/2025 **Projet Médiathèque : avenants à marchés de travaux**

Madame Régine ARMAND, Maire, informe le Conseil municipal que, suite à des modifications mineures dans les solutions techniques retenues, ou à des choix esthétiques, les avenants proposés sont les suivants :

Projet Médiathèque				
Lot	Entreprise	N° avenant	Montant H.T.	Objet de l'avenant
3-Gros oeuvre	Coreva	N°3	+ 298.64€	Fourniture et mise en place d'un contreplaqué (+2942.86€) / Non réalisation coffret (-2644.22€)
5b-Murs paille et enduit	Maison en terre	N°2	+1 200.00€	Retrait de la cheminée en béton et redécouverte de l'ancienne cheminée
		N°3	+ 2 700.00€	Rampanage de deux pignons
9-Cloisons/Plafonds	David Bethuel	N°1	- 4 632.60€	Choix d'une variante du modèle des plafonds apparents
10-Menuiseries intérieures	Renault SARL	N°1	+ 331.89€	Fourniture et pose parquet massif en chêne sur 1.3m ²

La moins-value globale s'élève donc à -102,07€ H.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants

- Autorise la signature des avenants tels qu'exposés ci-dessus,

- Avenant n°3 au lot n°3 « Gros-œuvre » - Coreva : + 298.64€ H.T.
- Avenant n°2 au lot n°5b « Murs paille et enduits » -Maison en terre : + 1 200.00€ HT
- Avenant n°3 au lot n°5b « Murs paille et enduits » -Maison en terre : + 2 700.00€ HT
- Avenant n°1 au lot n°9 « Cloisons-doublage-plafonds »-David Bethuel : - 4 632.60€ H.T.
- Avenant n°1 au lot n°10 «Menuiseries intérieures bois » - Renault SARL: + 331.89€ H.T.

N°38/2025	Convention de partenariat pour les séjours enfance/jeunesse été 2025
------------------	---

Les communes de l'Hermitage, la Chapelle Thouarault et Le Verger organisent un séjour intercommunal pour les enfants et les jeunes de leur territoire, qui se déroulera du 8 au 11 juillet 2025 à Feins.

Chaque commune déclarera son séjour auprès de la SDJES 35 en précisant que ces séjours sont organisés en commun. Pour les frais de fonctionnement où il ne serait pas possible d'établir des factures au prorata (alimentation, transports...) ainsi que l'avancement des frais exceptionnels (médicaux...), la commune de l'Hermitage s'engage à prendre en charge ces dépenses et à refacturer aux communes partenaires au prorata des participations enfants de chaque commune.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- autorise la signature de la convention permettant cette répartition des frais

N°39/ 2025	Autorisation de vente d'un terrain (6 Impasse Pommiers Fleuris)
-------------------	--

Madame Régine ARMAND, Maire, rappelle aux membres du Conseil municipal que la Commune de La Chapelle Thouarault a racheté en 2022 pour 210 000€ auprès de Rennes-Métropole, qui en avait assuré le portage foncier pendant plusieurs années, le terrain et la maison situés 6 Impasse des Pommiers Fleuris (parcelle AC10 d'une superficie de 2420m² environ).

L'avis des Domaines, rendu le 13 mai 2025, sur cette parcelle AC 10, estime la valeur vénale de ce bien à 210 000€ en principal, assortie d'une marge d'appréciation de 10%

Un projet de modification du parcellaire conduit à la division de la parcelle AC10 en :

- Une future parcelle AC198 d'une superficie de 2387m²
- Une future parcelle AC 199 d'une superficie de 37m²

Un promoteur immobilier, Gasnier Promotion- 35 341 Liffre- propose aujourd'hui d'acquérir la future parcelle AC198, en vue d'un projet de logements. Le prix convenu s'élève à 210 000€ nets vendeur.

Il convient d'autoriser Mme Armand à signer tout document permettant la revente de ce terrain.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

- Accepte la vente de la propriété sise 6 Impasse des Pommiers Fleuris (AC198) à Gasnier Promotion au prix principal de 210 000€ et autorise Mme La Maire ou son Adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.

N°40/ 2025	Location d'un local communal : avis
-------------------	--

Madame Régine ARMAND, Maire, informe l'assemblée municipale que les infirmières basées sur la Commune envisage d'étendre leurs activités, notamment suite aux évolutions réglementaires leur permettant de prescrire et d'administrer elles-mêmes certains produits. Elles ont donc besoin d'un lieu de stockage supplémentaire et d'un local pour exercer ponctuellement ces nouvelles activités. Or, une des deux cellules appartenant à la Commune, et situées rue de la Chesnaie, pourrait convenir.

En l'absence de médecin sur le territoire depuis plusieurs années, ces activités, reprises par les infirmières, revêtent un caractère particulier d'intérêt général pour la population de La Chapelle Thouarault. Par exemple, une campagne de vaccinations sera plus efficace menée d'un lieu fixe.

Il est proposé de louer le local à 200€ / mois, sur la première année. Le montant pourrait évoluer à la hausse, après bilan de l'activité sur cette première année.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

- Donne un avis favorable à la signature d'un contrat de location à 200€ / mois la première année, avec une clause de revoyure pour la suite.

N°41/2025	Fête de la Musique : tarif de vente galette/saucisse
------------------	---

Lors de la Fête de la Musique, le 20 juin 2025, la Commune va prendre en charge, en l'absence d'association volontaire, la vente des galettes/saucisses. Il est donc nécessaire de fixer un tarif.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- Fixe à 3€ le tarif de vente unitaire de galette/saucisse
- Dit que ces recettes seront encaissées dans le cadre de la régie de recettes « Spectacles »

La Secrétaire de séance
Myriem TREHIN

La Maire
Régine ARMAND

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture

Fait à La Chapelle Thouarault